



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Prise en charge des cancers en période de covid-19

Question écrite n° 31819

#### Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet de la prise en charge des cancers pendant la crise liée au covid-19. Durant cette pandémie, « de nombreuses personnes ayant besoin de traitements pour des pathologies comme le cancer, les maladies cardiovasculaires ou le diabète n'ont pas reçu les soins et médicaments dont elles avaient besoin », a alerté le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, dans un communiqué. Ces malades chroniques, plus à risque face à l'infection, ont limité leur exposition au virus, et donc aux lieux de soin. Par peur de le contracter ou de déranger les professionnels de santé, ils ont ainsi renoncé à consulter. Quelle que soit leur spécialité, les professionnels de santé ont effectivement expérimenté une chute brutale du volume de leurs consultations, et ce dès le début du confinement. Dans les centres entièrement dédiés à la cancérologie, une baisse de 20 % à 50 % des nouveaux cas a été observée. Cela laisse présager des chiffres également très élevés pour les hôpitaux généralistes. Chaque année, 380 000 cancers sont diagnostiqués, soit environ 30 000 détections par mois. La moitié de ces patients n'a donc pas consulté pendant le confinement. Or ces retards de prise en charge, et particulièrement de diagnostic, risquent d'avoir de graves conséquences : la fédération Unicancer craint entre 5 000 à 10 000 morts supplémentaires du cancer, car un mois de retard dans le diagnostic peut faire perdre entre 5 % et 20 % de chances de survie selon les tumeurs. Il s'agit là d'un véritable enjeu de santé publique. Aussi, elle souhaite qu'il lui indique les mesures que son ministère entend instaurer pour encourager la population à consulter et endiguer une surmortalité due aux cancers tardivement diagnostiqués.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

**Circonscription :** Essonne (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31819

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 12 octobre 2020

**Question publiée au JO le :** [11 août 2020](#), page 5397

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)